



LES JOURNEES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDIARE
« Produire et consommer autrement en Provence Verte »

Vendredi 26 novembre 2004



Forum des professionnels de l'économie sociale et solidaire

- Table-ronde 1 « Entreprendre autrement » p.2
- Table-ronde 2 « L'épargne locale, un moyen de soutenir des porteurs d'emplois et d'activités » p.11
- Table-ronde 3 « Le développement d'une nouvelle économie solidaire entre ville et campagne » p.18

Samedi 27 novembre 2004

Sensibilisation au commerce équitable et au développement durable



LES JOURNEES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDIARE

Produire et consommer autrement en Provence Verte

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire initié par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRES PACA), le Syndicat mixte du Pays de la Provence verte en lien avec l'Agence provençale d'économie alternative et solidaire (APEAS) a organisé le vendredi 26 et samedi 27 novembre 2004, à Brignoles, un forum des professionnels de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'une sensibilisation au commerce équitable et au développement durable.

Retour sur la journée du vendredi 26 novembre 2004 Forum des professionnels de l'économie sociale et solidaire

Monsieur M. Bernard Vaillot, maire de Camps la Source et délégué au Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, introduit l'objectif de cette journée, qui a eu lieu à la salle Gavoty à Brignoles. Cette journée a pour objectif de valoriser des initiatives en organisant une rencontre propice à leur reconnaissance et à la connaissance de problématiques propres au champ de l'économie sociale et solidaire. Elle fait suite au Pacte territorial pour l'emploi issu du contrat de plan Etat – Région 2000-2006 qui vise à générer de nouvelles méthodes expérimentales pour créer de l'emploi autour d'un projet de développement économique.

Après avoir remercié les personnes présentes, il passe la parole à Bruno Lasnier, directeur de l'APEAS et animateur de la table ronde « Entreprendre autrement ».

Table-ronde 1 « Entreprendre autrement »

Etaient présents à cette table ronde

Société	Civilité	Prénom	Nom
Mairie de Correns Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	M.	Philippe	Bregliano
Synergie Alternative	Mme	Magali	Hulot
Synergie Alternative	M.	Philippe	Lardé
Conseil Général du Var Lieux de vie	M.	Antoine	Gonçalves

Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte

Journal TESS	M.	Christian	Varlet
Var Insertion Garage R'M'B'	M.	Xavier	Bragoni
Mutualité Sociale Agricole	Mme	Annie	Venaut
APEAS	Mlle	Anne- Catherine	Josset
ADIS PLE	M. et Mme	Serge et Corinne	PLE
Ancien chef d'entreprise secteur agricole	M.	Philippe	Santucci
Les Jardins d'Amélie	Mme	Caroline	Chekroun
Transept Entreprise d'insertion du bâtiment	M.	Pierre	Gaudfernau
Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	M.	Jean	Accart
Communauté de communes Comté de Provence	M.	Angel	Colomina
Conseil de Développement du Pays de la Provence Verte Représentant de la délégation locale de la CRF	M.	Alain	Pomet-Bagur
APEAS	M.	Bruno	Lasnier
APEAS	M.	Fabrice	Sanchez
CCI du Var Antenne de Brignoles	Mme	Catherine	Paul
APEAS / Associés Durables	Mme	Christine	Mayer
Association Le Train, avenir du centre Var	Mme	Roselyne	Roux-Bacuzzi

Antenne PACA Cigales	Melle	Sonia	Lindier
Office de tourisme Le Val	M.	Roger	Berland
Porteur de projet Saint-Zacharie	M.	Denis	Fiorile
Association Garrigues	M.	Mathieu	Galand
Mission Locale Ouest Haut Var	Mme	Carine	Ripert
URSCOP	M.	Xavier	Post
Pépinière d'entreprises Espace Liberté	M.	Olivier	Tomat

Cette table ronde, qui s'est déroulée de 9h30 à 12h, porte sur la création d'activités et cherche notamment à répondre à la question suivante : Comment entreprendre, créer une activité, et ce faisant réussir, sans pour autant se focaliser uniquement sur la recherche du profit en s'intégrant dans une dynamique territoriale partagé par les acteurs locaux ?

Cette question est d'autant plus d'actualité que l'image de l'entreprise classique est aujourd'hui souvent associée aux licenciements, aux dégâts écologiques et aux scandales financiers. Cette actualité nous montre comment la question de la gouvernance est centrale. Les activités économiques ne peuvent être menées sans une réflexion sur la démocratie dans l'entreprise, sans la question de la place de l'activité dans le développement d'un territoire. Intérêt collectif, utilité sociale, ... autant de problématiques qui fondent l'économie sociale et solidaire, deux notions qui proposent d'autres manières de vivre l'économie.

Que ce soit par leur forme (coopérative, associative, ...) ou par leur objet social, ses structures sont dans une logique de développement durable et de citoyenneté économique. Soucieuses de l'environnement, du juste prix pratiqué dans les échanges, elles contribuent à remettre l'économie à sa place : au service de l'homme. Elles poursuivent la réalisation d'objectifs à utilité sociale, résolument tournés vers les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion. Cohésion, solidarité, projet collectif, telles sont les valeurs de ce secteur en plein essor.

Cette économie ne peut plus être considérée aujourd'hui comme une économie à la marge : elle existe et fonctionne au quotidien. C'est une force de proposition alternative et concrète qui permet à chacun de retrouver sa place d'acteur au sein de la société. Mais quand on veut entreprendre autrement, vaut-il mieux, pour tel ou tel projet, créer une association, une entreprise d'insertion, une coopérative, ... ? Qui peut vous aider à concrétiser votre idée en projet, vous accompagner ? Qui peut vous assister au démarrage de l'activité ? Lors de cette table ronde, nous allons vous présenter des pistes pour vous aider à choisir la formule la mieux adaptée.

Etaient présents autour de la table, Mlle Anne-Catherine JOSSET du Pôle d'initiatives local d'économie solidaire basé à Marseille (PILES), Mme Magali Hulot et M. Philippe Lardé de Synergie Alternative coopérative d'activités et d'emploi basée à Saint-Raphaël faisant des permanences sur le Pays de la Provence Verte, M. Olivier Tomat d'Espace Liberté, pépinière d'entreprise basée à Marseille et en l'absence de Mme Sabine Lagardère, directrice d'Inter-Made, couveuse d'activités d'économie sociale et solidaire, M. Xavier Post, membre de l'association à titre personnel, la représente, et intervient au titre de l'Union régionale des Sociétés Coopératives de Production (URSCOP).

M. Bruno Lasnier passe la parole à Mlle Anne-Catherine JOSSET du Pôle d'initiatives locales d'économie solidaire basé à Marseille (PILES) pour le présenter.

Le PILES représente une tentative de réconcilier initiative économique et solidarité à l'échelle d'un territoire. Ce dispositif vise à promouvoir une véritable citoyenneté économique et à stimuler la création d'activités solvables qui contribuent au développement local. Le PILES consiste à mettre à la disposition d'initiatives existantes un lieu qui s'adresse à la personne quelque soit son statut (sans emploi, entrepreneur, associatif, habitant, retraité, étudiant, etc.) et qui permet de travailler le territoire dans toutes ses composantes sociales, économiques et politiques. Une telle alliance entre société civile et politique n'est pas toujours possible. Cela a amené l'APEAS à créer le PILES, en 1996, en réponse à une sollicitation d'une équipe DSU au centre -ville de Marseille. Cette articulation avec le dispositif de la politique de la ville est révélatrice des modalités plus techniques d'ancrage et d'action sur ce territoire. Ce concept, défini par le Réseau d'Economie Alternative et Solidaire (REAS) s'attache à répondre aux nouvelles demandes sociales par une offre durable et de qualité, notamment par des activités d'utilité sociale.

Le PILES est fondé par quatre piliers :

- un réseau de porteurs de projet : que le PILES anime pour favoriser des dynamiques coopératives
- un réseau d'experts bénévoles : qui intervient en soutien de l'accompagnement des projets et qui vont participer à la construction d'une culture partagée d'économie solidaire
- un réseau de financements solidaires
- un réseau d'institutions, de banques et d'associations : qui s'engage dans le soutien de l'initiative pour la construction d'un territoire solidaire.

Deux personnes travaillent au PILES : un éveilleur d'initiatives et un développeur d'initiatives dont les missions structurent l'accompagnement : de l'émergence au suivi post création, en proposant un temps individuel et des temps collectifs.

La mission centrale de l'éveilleur d'initiatives est de susciter et appuyer l'émergence d'initiatives solidaires, de gérer le bon fonctionnement de l'espace accueil pour l'éveil et la maturation. Il présente les spécificités de l'accompagnement du PILES et propose un accompagnement spécifique d'économie solidaire. L'objectif du premier accueil est d'ouvrir au maximum les champs du possible du porteur en lui proposant un temps d'exploration des ressources liées à son projet et à son parcours. Il lui propose d'enrichir son parcours par la découverte d'autres expériences et initiatives et par l'utilisation des moyens technologiques mis à sa disposition (CD Rom BALISE, savoir naviguer sur Internet). Cette démarche permet au porteur de se situer au cœur de son projet et de l'accompagner vers la maîtrise des outils techniques nécessaires à la conduite de son projet (savoir constituer un dossier de présentation, savoir mobiliser des ressources...).

La mission centrale du développeur d'initiatives est d'assurer les ateliers de suivis individuels,

d'organiser des Groupes d'appui et d'élaborer les procédures et outils de suivis.

Il doit soutenir et piloter les porteurs de projet dans une approche territoriale et mettre en œuvre un suivi actif de la réalisation et de la pérennisation des projets. Le passage au Groupe d'appui détermine le passage dans l'espace développement. Un contrat d'objectif sera alors engagé entre le développeur et le porteur de projet. Cette contractualisation est un moyen pour mettre le porteur de projet dans un autre rythme de travail.

Questions :

- *Etes vous en lien avec les Boutiques de gestion ?*

Oui, nous sommes en liaison avec les différentes structures d'accompagnement. Nous intervenons en complémentarité en amont car nous avons la possibilité que n'ont pas les BG de proposer un temps pour l'émergence du projet, et dans certain cas nous orientons sur les BG pour l'étude de la viabilité économique.

- *Comment arrivez vous à trier les projets d'économie solidaire des autres ?*

En ce qui concerne la mesure de l'utilité sociale des projets, le développeur utilise une grille d'autodiagnostic, puis identifie et met en place avec le porteur de projet des critères et des indicateurs de mesure. Cette démarche permet également d'identifier et de valoriser les effets et économies induites par l'activité développée.

- *Quel temps est accordé à l'accompagnement ?*

Il n'y a pas de temps fixé pour l'accompagnement. L'éveilleur d'initiatives avance au rythme du porteur de projet pour lui permettre d'être acteur de son projet, et qu'il en ait ainsi une vision d'ensemble. Lors de la phase de développement des échéances pour la réalisation, des objectifs sont fixés d'un commun accord.

- *Quels sont les statuts des porteurs de projets ? De quoi vivent-ils durant la constitution de leur projet ?*

Le public intéressé par la création d'activité est surtout un public en recherche d'insertion professionnelle. Le PILES, qui est situé dans une zone prioritaire Politique de la ville, présente cette caractéristique de public avec environ 70 % de chômeurs dont environ 30 % de bénéficiaires du RMI. Ce temps de montage de projet est un réel investissement. Il est du rôle de l'accompagnateur d'aider la personne à vérifier qu'elle sera à même de faire cet investissement. Il est cependant important de préciser que le temps passé est récupéré sur la pérennisation de l'activité.

- *Quel est le coût de l'accompagnement ?*

L'accompagnement est gratuit pour les porteurs de projet, il est pris en charge par l'APEAS à travers sa subvention du DSU de Marseille.

- *Le porteur de projet obtient-il des financements spécifiques lors de la signature du contrat d'objectif ?*

Non, mais le développeur propose des montages financiers et juridiques répondant aux exigences de respect des principes de l'économie solidaire.

Monsieur Bruno Lasnier passe alors la parole à Mme Magali Hulot et M. Phillipe Lardé de Synergie Alternative, coopérative d'activités et d'emploi basée à Saint-Raphaël et qui effectue des permanences sur le Pays de la Provence Verte.

Les coopératives d'activités et d'emploi ont été créées en 1995. Aujourd'hui, il existe 35 CAE en France regroupées au sein du réseau « coopérer pour entreprendre ». Elles s'adressent à des personnes désireuses de créer leur entreprise et qui cherchent à tester la viabilité de leur projet. Elles offrent à ces porteurs de projet un hébergement juridique permettant de tester la faisabilité en grandeur réelle, un lieu d'accueil et un statut salarié lorsque l'activité commence à devenir solvable. La CAE prend en charge la gestion administrative, comptable, sociale et fiscale de l'activité. Le temps de travail et la rémunération sont fixés en fonction du chiffre d'affaires *réalisé* et de la trésorerie de l'activité. En contrepartie de la mutualisation des moyens, l'entrepreneur(e)-salarié(e) verse 10 % de son chiffre d'affaires hors taxe dès le premier euro de recette.

Questions :

- *Quel est le temps moyen de résidence ?*

La CAE Synergie alternative n'a qu'un an d'existence donc il est difficile de répondre à la question mais la moyenne nationale est de 18 mois.

- *Le séjour est-il forcément temporaire ?*

«Le séjour» se déroule en 2 étapes : une première période régie par une convention d'accompagnement entre le candidat et la CAE, depuis l'entrée jusqu'à la réalisation de chiffre d'affaires, en principe limitée à 3 mois.

Une seconde période dans le cadre d'un contrat de travail, dès que l'entrepreneur(e)-salarié(e) dégage du chiffre d'affaires. Cette période est en soi illimitée. Néanmoins la vocation de la Coopérative d'Activité est de permettre la création de l'entreprise par l'entrepreneur(e) en connaissance de cause. Il ou elle peut alors choisir d'intégrer la Coopérative d'Emplois. Ce qui est important c'est la dimension de test de l'activité. L'hébergement permet à l'entrepreneur(e)-salarié(e) de se consacrer à son savoir-faire. Nous conjugons l'aspect d'autonomie en fonction de son niveau de compétence et un cadre collectif.

- *Y-a-t-il une limite sectorielle dans l'hébergement ?*

Les CAE ne peuvent pas accueillir des projets nécessitant des investissements importants comme une production industrielle, *ni les métiers réglementés ou qui exigent une garantie décennale*.. Nous avons vocation à accueillir des activités de services, d'artisanat, ... Il est à noter qu'une CAE toulousaine s'est spécialisée dans le BTP.

- *Quels sont les types de formations données pour les porteurs de projets ?*

L'accompagnateur de la coopérative forme individuellement et collectivement les porteurs de projet à la gestion, à la comptabilité, au marketing, ... Les entrepreneurs (es)-salariés (es) peuvent demander à suivre des modules précis de formation qui donnent lieu à un atelier.

- *Qu'apporte la forme coopérative ?*

Nous portons les principes et les valeurs coopératives. De plus, une fois son hébergement terminé, l'entrepreneur peut devenir associé de la CAE puisque nous sommes en statut SCOP.

Après cette présentation de la coopérative d'activités et d'emploi Synergie alternative, M. Bruno Lasnier passe la parole à M. Olivier Tomat pour qu'il présente la pépinière d'entreprises Espace liberté basée à Marseille.

C'est un lieu d'accueil et d'accompagnement de nouvelles entreprises offrant une logistique : locaux, secrétariat commun, un suivi.... qui sont mis à sa disposition, voire aussi formation, assistance technique et financière. Créée il y a 10 ans, la pépinière Espace liberté ne prenait pas en compte les objectifs de l'économie sociale et solidaire. Puis petit à petit pour répondre à la consolidation de ces nouvelles activités, des ressources ont été mutualisées et une coopération entre entrepreneur s'est développée. Enfin, une pépinière d'entreprises a pour objectif de renforcer les chances de succès des entreprises en leur offrant des services collectifs et partagés. Néanmoins, pour faire face aux problèmes de la fragilité sociale des porteurs de projets de la région de Marseille, notamment la sous capitalisation au démarrage de l'activité, Espace liberté s'est positionné sur certaines filières (femmes, ESS, textile-mode-habillement), et également sur l'amont de la création de manière à poser une action intégrée, l'aval étant le métier naturel des pépinières que nous assumions.

Questions :

- *Comment apprenez vous la coopération à vos entrepreneurs individuels ?*

Par une collectivisation des problématiques, c'est aussi une réponse pour la pérennisation de la structure lorsqu'elle quitte la pépinière.

- *Y a-t-il des coopérations thématiques ?*

De manière générale non, on évite de trop sectoriser les choses. Nous n'accueillons pas les activités de production.

- *Quelle est la durée maximale de l'accompagnement ?*

La pépinière se conforme à la norme AFNOR qui autorise une durée d'hébergement de 48 mois sachant qu'avant elle était de 23 mois. En moyenne, l'entreprise reste hébergée 14 mois au sein d'Espace liberté.

Suite à cette présentation, M. Bruno Lasnier passe la parole à M. Xavier Post pour présenter la couveuse d'activités d'économie sociale et solidaire Inter-Made basée à Marseille.

Inter-Made est une association. Elle a pour objet de soutenir la création d'activités d'économie sociale et solidaire portées par un public de 18 à 35 ans demandeurs d'emploi. Elle a développé depuis juillet 2002 un dispositif couveuse.

La couveuse propose aux porteurs de projet :

- ▶ un hébergement juridique,
- ▶ un accompagnement pédagogique (suivi individuel et formations),
- ▶ une mutualisation des compétences avec d'autres porteurs de projets ,
- ▶ un hébergement physique,
- ▶ une rémunération dans le cadre du dispositif emplois-jeunes ou de d'autres emplois aidés, quand les personnes n'ont pas d'indemnités leur permettant d'attendre la montée en charge de leur activité économique.

Elle permet de tester un projet d'entreprise en grandeur réelle avant le lancement autonome de cette activité (sous différents formes juridiques : association, scop, scic ...) et la création a minima de son propre emploi, le test dure de 9 à 18 mois.

Elle a une capacité d'accueil maximum de 14 personnes, sachant qu'il reste aujourd'hui deux places à pourvoir. 10 projets portés par 12 personnes sont accompagnés actuellement. Il s'agit de projets dans les domaines de l'environnement, du commerce équitable, de la solidarité internationale, du multimédia, du tourisme et de la citoyenneté.

Questions :

- *Quel devenir suite à la disparition du dispositif emplois-jeunes ?*

A l'heure actuelle, nous n'avons pas la réponse. Ne pas avoir de rémunération dédiée aux jeunes porteurs de projets, c'est fermer l'accès de la création d'activité d'ESS aux jeunes sans ressources propres (car ces activités nécessitent un temps de formalisation plus long du projet, et le développement de la vie associative). Mais il sera toujours possible d'accompagner des personnes sans les rémunérer ou avec une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle.

- *Quel est le montant de la cotisation à l'association ?*

La cotisation s'élève au début à 100 €/mois pour participer aux frais de fonctionnement des locaux que les structures accompagnées partagent. Cette cotisation augmente progressivement dans le temps d'accompagnement.

Suite à cette présentation, M. Xavier Post passe à la présentation de la forme juridique de la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) et de la Société coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

La SCOP est une société anonyme (SA) ou une société anonyme à responsabilité limitée (SARL), mais non assujétie à la taxe professionnelle dans les conditions du droit commun. Elle est régie par une loi de 1978 actualisée en 1988 et 1992. Ce statut permet aux salariés de maîtriser leur activité professionnelle et de partager équitablement le pouvoir, les décisions et le fruit de leur travail. Il faut au minimum deux personnes pour fonder une SCOP. L'entreprise appartient à ses salariés, qui possèdent au moins 51 % du capital. Les 49 % restants peuvent être détenus par des associés extérieurs, des particuliers ou des personnes morales. Tous les salariés ne sont pas nécessairement

associés, une période probatoire de douze mois est prévue avant de lui proposer de s'associer. En général, au bout de deux ans le salarié devient actionnaire.

La SCIC est une entreprise coopérative issue de la loi du 17 juillet 2001 et d'un décret du 21 février 2002 soit une SA ou une SARL. Elle a pour objet « *la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale* ». C'est un outil d'innovation sociale puisqu'elle permet d'associer sur des projets de développement local un ensemble d'acteurs de statuts différents, qu'ils soient privés ou publics. En effet, c'est autour de ce multipartenariat que s'organise le sociétariat avec trois types d'associés : les salariés, les bénéficiaires de l'activité de coopération (clients, fournisseurs, usagers, ...) et une troisième catégorie qui peut rassembler des bénévoles, des collectivités locales, des riverains, des financeurs, ...

Tout comme la SCOP, les décisions de gestion sont démocratiques, soit selon le principe une personne = une voix, soit par collège, sachant qu'aucun collège ne peut avoir plus de 50 % des droits de vote, ni moins de 10 %.

Une SCIC doit être agréée par le Préfet du département. Cet agrément est attribué pour cinq ans. L'utilité sociale de la SCIC s'évalue au regard de « *la contribution qu'elle apporte à des besoins émergents ou non satisfaits, à l'insertion sociale et professionnelle, au développement de la cohésion sociale ainsi qu'à l'accessibilité aux biens et aux services* ».

Questions :

- *Comment se fait l'agrément de la préfecture ?*

La préfecture possède une grille d'évaluation. Les pièces à fournir sont les statuts, l'attestation de dépôt d'un dossier complet d'enregistrement de la société au tribunal de commerce, une note détaillée sur l'organisation et le fonctionnement de la coopérative et une présentation des moyens dont dispose la SCIC pour assurer sa viabilité économique.

A l'heure actuelle 9 SCIC sont agréées dans la région et 25 projets sont en maturation. En outre, toutes n'ont pas de financeurs publics à leur table.

- *Quel est le frein actuel à l'implication des collectivités locales dans une SCIC ?*

La responsabilité d'une collectivité est différente entre la subvention et la participation à un collège, l'une est sur du court terme et l'autre sur du long terme. Ensuite, il existe une ambiguïté par rapport au code des marchés, d'une part par la gestion de fait et d'autre part par la délégation d'un service public donc appel à concurrence.

Aujourd'hui, soit une collectivité locale est initiatrice de la SCIC comme la coopérative bio à Digne soit une association décide de se transformer en SCIC et de rechercher des partenaires publics et dans ce sens cela est plus difficile. Il faut que la SCIC propose des biens et des services dont l'utilité sociale justifie une participation des collectivités au capital.

Sur le Pays de la Provence Verte, M. Xavier Bragoni du garage R'M'B, entreprise d'insertion, réfléchit à la possibilité d'adopter le statut SCIC. En effet, cette société est issue d'un besoin d'utilité sociale identifié : les problèmes de mobilité pour les gens en recherche d'emploi sur le Pays de la Provence Verte. Elle correspond donc bien au profil d'une future SCIC.

Suite à ces différentes interventions, M. Bruno Lasnier remercie les différents intervenants et invite les participants à se diriger à la Biocoop de Brignoles pour déguster un repas bio et équitable.

La première table ronde de l'après-midi, de 14h00 à 15h30, « L'épargne locale, un moyen de soutenir des porteurs d'emplois et d'activités » est animée par Mme Jeanne Meunier. Elle présente les différents intervenants : M. Jean Paul Mège de la NEF, M. Jean-Alain Bauguen de la Cigal'hyères et Mlle Sonia Lindier de l'Antenne régionale des CIGALES et animatrice de l'outil BFS pour la région PACA.

Table-ronde 2 « L'épargne locale, un moyen de soutenir des porteurs d'emplois et d'activités »

Aujourd'hui participer au développement économique, appuyer le développement d'actions solidaires et de ses acteurs, c'est possible. Autour de la table sont présents les outils qui mobilisent l'épargne des citoyens qui sont motivés par la traçabilité des fonds épargnés, une meilleure compréhension des mécanismes d'actionnement et la volonté de favoriser des initiatives et des projets locaux. Ces circuits des finances solidaires s'inscrivent au coeur de l'économie solidaire où marché, redistribution et réciprocité s'articulent et s'hybrident pour produire une économie où l'homme et son environnement ne sont plus laissés pour compte.

Etaient présents à cette table ronde

Société	Civilité	Prénom	Nom
Ville de Saint-Maximin la Sainte Baume Politique de la ville	Mme	Pascale	Marguerettaz
Synergie Alternative	Mme	Magali	Hulot
Cigal'Hyères Fiscal Finance Toulon	M.	Jean-Alain	Bauguen
Conseil Général du Var Lieux de vie	M.	Antoine	Gonçalves
Journal TESS	M.	Christian	Varlet
Var Insertion Garage R'M'B'	M.	Xavier	Bragoni
CIDF Var Information juridique	Mme	Nathalie	Hourtané
APEAS	Mlle	Anne-Catherine	Josset

Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte

ADIS PLE	M. et Mme	Serge et Corinne	PLE
SCC Biocoop Cobiomat	Mme	Sylvie	Portero
Les Jardins d'Amélie	Mme	Caroline	Chekroun
Société financière La NEF	M.	Jean-Paul	Mège
Conseil Général du Var Service Lieux de vie	Mme	Nicole	Chomeron
Conseil Général du Var D.S.I	M.	Cyril	Rougier
Conseil Général du Var D.S.I	M.	José	Ayoldi
Conseil de Développement du Pays de la Provence Verte Représentant de la délégation locale de la CRF	M.	Alain	Pomet-Bagur
APEAS	M.	Bruno	Lasnier
APEAS	M.	Fabrice	Sanchez
Alliance Provence	M.	Philippe	Raignault
Associés Durables / APEAS	Mme	Christine	Mayer
COVASEQ Collectif Varois pour le Commerce Equitable	M.	Yves	De Kermel
APEAS / Antenne PACA Cigales	Melle	Sonia	Lindier
APEAS / Finansol	Mme	Jeanne	Meunier
Porteur de projet Saint-Zacharie	M.	Denis	Fiorile

M. Jean-Paul Mège présente la NEF. C'est une société financière agréée par la Banque de France et qui travaille en partenariat avec le groupe du Crédit Coopératif. La distinction avec les autres établissements de crédits se situe dans les valeurs qu'elle développe : la liberté d'esprit et l'égard pour la personne humaine, la transparence, l'éthique et la solidarité. Chaque épargnant de la NEF sait que son argent sera affecté au financement des seuls projets respectueux de l'homme et de son environnement.

Les prêts sont d'une durée de 2 à 15 ans et d'un montant minimum de 10 000 euros. Les taux d'intérêt sont classiques. 1 600 projets ont été financés comme par exemple le restaurant bio « L'îlot des saveurs » à Cogolin ou encore un café équitable à Salon de Provence.

Questions :

- *Où s'adresse-t-on ?*

Auprès de notre siège de Villeurbanne, vous trouverez les interlocuteurs pour ouvrir un compte d'épargne à terme ou pour vous orienter sur le délégué responsable des prêts de votre région.

Pour la gestion des comptes-chèques ou des comptes d'épargne sur livret, la Nef n'ayant pas d'agences, ce sont les agences de son partenaire le Crédit Coopératif qui lui servent de relais auprès de sa clientèle. Vous pouvez vous adresser soit à notre siège de Villeurbanne, soit directement auprès des Agences du Crédit Coopératif pour l'ouverture de ces comptes.

Mme Jeanne Meunier précise qu'un complément de financement au prêt de la NEF peut être sollicité auprès d'autres structures telles que Cigales ou Garrigue.

Mme Jeanne Meunier passe la parole à M. Jean-Alain Bauguen de la Cigal'hyères pour qu'il présente le Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Économie Solidaire (CIGALES).

Une CIGALES est une structure de capital-risque solidaire au service des créateurs d'entreprise qui défendent des projets alternatifs dans les manières de produire, de consommer et d'échanger.

La CIGALES soutient des entreprises viables économiquement et utiles socialement. Les pratiques encouragées par les CIGALES, en accord avec la charte de la fédération, insistent sur :

- La notion de **proximité** : rapprocher l'épargne de l'investissement dans un souci de développement local durable.
- La notion de **citoyenneté** : priorité est donnée à un autre mode de gestion de son épargne, par une implication personnelle dans le suivi, l'accompagnement et le développement des entreprises cigalées.
- La notion de **solidarité** : sont privilégiées les entreprises ayant une composante sociale, notamment celles permettant une insertion économique et la création d'emplois, culturelle ou écologique.
- La notion de **rentabilité socio-économique** : des critères financiers d'investissement réalistes sont conjugués à des critères sociaux.

La participation dans l'entreprise, en capital et éventuellement en compte courant associé, est volontairement réduite (inférieure au seuil de minorité de blocage : 25% SARL ou 33% SA). En effet, l'objectif est d'accompagner l'entreprise débutante, et non pas de la maîtriser. La CIGALES peut apporter par ailleurs une aide en terme de conseils dans les domaines les plus divers : comptabilité, gestion, communication, effet de réseau... Depuis 2001, les CIGALES peuvent aussi participer à des projets « association loi de 1901 » sous forme d'apport avec droit de reprise.

Les clubs effectuent des investissements de proximité d'un montant moyen de 4 000 Euros par entreprise. Si le capital est modeste, il vise à faire « effet de levier » auprès d'autres investisseurs. La première année de vie d'une CIGALES est en général une phase de collecte de l'épargne. Les clubs n'investissent qu'après cette première phase soit au cours de la deuxième année.

Chaque cigalier peut déduire de l'impôt sur le revenu 25 % de sa quote-part dans les sommes investies par la CIGALES dans le capital des entreprises. Cette déduction est plafonnée à 5 725 euros pour les célibataires et à 11 450 euros pour les couples mariés.

A travers leurs réseaux, les CIGALES posent des jalons pour répondre avec leurs partenaires aux problèmes de la création d'activité et d'emplois, et plus largement elles luttent contre toutes formes d'exclusion... Elles veulent développer la citoyenneté active de leurs membres et par là même, inciter à toujours plus de démocratie économique et de démocratie locale.

- *Pourquoi avoir créé une CIGALES ?*

Pour contribuer au développement solidaire en rapprochant l'épargne des habitants de l'investissement local ;

Pour participer à la création puis au développement de petites entreprises en entrant dans leur capital à la manière d'une société de capital risque et de les accompagner en qualité d'associé actif ;

Pour privilégier les entreprises qui participent à l'insertion économique, qui interviennent dans les domaines sociaux, culturels ou de l'écologie, et/ou qui sont sous forme de SCOP et SCIC (forme de gestion coopérative) ;

Pour partager des compétences et être un lieu d'auto-formation sur les questions économiques, financières et de développement local.

- *Quelles sont les ressources d'un club ?*

La démarche des CIGALES est de mettre en commun une épargne modeste mais régulière (variant pour chaque cigalier entre 7,62 euros et 450 euros) pour constituer une « cagnotte collective », la Cigal'Hyères est constituée de 15 membres. Cette épargne collectée est gérée en commun (« un homme, une voix ») pour investir dans des petites et moyennes entreprises (SARL, SA, SCOP, SCIC,...), le plus souvent débutant dans leur activité.

- *Quelle est la durée de vie et combien de projets peuvent être financés ?*

Juridiquement c'est :

- un club d'investisseurs constitué en indivision : la gestion des titres et de l'épargne se fait collectivement. Les adhérents sont co-responsables et disposent chacun d'une voix quel que soit le montant de leur apport ;
- un groupe de 5 à 20 personnes maximum qui se réunissent au moins huit fois par an.

Une CIGALES a une durée de 5 ans renouvelable une fois. Suite à cette période un club passe en « gestion » pour une durée de 5 ans ou plus afin de suivre les investissements qui feront par la suite l'objet d'un rachat de parts : par l'entreprise elle-même, par un cigalier qui à titre personnel souhaite poursuivre les relations avec l'entreprise, par une société de capital-risque telle la société coopérative GARRIGUE ou par la combinaison de ces possibilités. Dès lors que la CIGALES ne possède plus de parts sociales, elle clôture ses comptes et peut être dissoute.

En général, on finance 3 projets par an et on accompagne le développement de l'entreprise pendant une période de 5 ans renouvelable une fois : au soutien financier s'ajoute un soutien moral et technique. En tant qu'actionnaire, la CIGALES est représentée aux assemblées générales et peut faire valoir son pouvoir consultatif. L'ensemble des modalités du partenariat est défini dans une convention signée entre la CIGALES et l'entreprise.

Les cigaliers, en fonction de leurs compétences, apportent aux créateurs d'entreprises des conseils et les incitent à parfaire et compléter leur projet, en général 2 personnes suivent le projet. Les CIGALES offrent un environnement humain contribuant à rompre l'isolement du créateur.

Les cigaliers font bénéficier aux créateurs d'entreprise de leur réseau relationnel et de partenariats avec les acteurs locaux d'aide à la création d'entreprise ou autres.

- *Où trouve-t-on les CIGALES ?*

Un outil a été développé sur Internet et mis en ligne fin 2003 : la Bourse au Finances Solidaires.

A ce sujet Mme Jeanne Meunier passe la parole à Mlle Sonia Lindier pour présenter cet outil.

La Bourse aux Financements Solidaires est une association loi 1901 créée en 2000 par les principaux réseaux de financement de l'Economie sociale et solidaire, réunis au sein de Finansol. La BFS est née d'un double constat. D'une part, celui de la difficulté du parcours de la création pour un porteur de projet en recherche de financement, en particulier lorsque son activité relève de l'ESS : il ne trouve pas forcément de soutien du côté des banques traditionnelles et n'a pas toujours connaissance des réseaux de financements alternatifs. Cela ne signifie pas obligatoirement une insuffisance de l'offre : les outils financiers existent ; mais il s'agit plutôt d'un manque de visibilité et d'accessibilité. D'autre part, celui de la volonté des organismes financiers eux-mêmes de créer des outils et des méthodes pour favoriser la mutualisation de leurs pratiques professionnelles, de créer des synergies entre leurs activités et de favoriser les cofinancements.

Face à ce double constat, la BFS a été créée comme un guichet unique virtuel pour améliorer l'accès aux financements, favoriser le cofinancement des projets et, de manière générale, faciliter la communication entre les financeurs autour des projets.

Les membres de la BFS sont pour la plupart des réseaux de financement, en dehors de Finansol, et EFICEA : France Active, La NEF, les Cigales, l'IDES, Garrigue, Love money, Socoden, Fondation Crédit Coopératif, Fondation Macif, Caisse Solidaire-Nord Pas de Calais. La BFS est en relation avec d'autres réseaux nationaux ou régionaux qui n'étaient pas présents au départ dans la BFS: l'ADIE, la Fondation de France, les missions d'intérêt général de la CNCE, Autonomie et Solidarité, Alsace Financement Active, IES en Midi-Pyrénées, etc.

La Bourse aux Financements Solidaires travaille au niveau des territoires, des départements ou des régions, à la mise en réseau des structures locales d'accompagnement et de financement dans le but de favoriser le montage financier des entreprises et des activités d'économie solidaire. Il ne s'agit pas d'un acteur supplémentaire, avec son propre positionnement, mais d'un outil technique au service des structures existantes.

L'ensemble des structures membres de la BFS a participé à la construction de l'outil Internet www.bourse-solidaire.org dont l'objectif principal est la mise en relation entre créateurs, accompagnateurs et financeurs de projets solidaires.

Cette mise en relation se fait sur Internet par l'intermédiaire d'un dossier unique, déposé par le porteur ou son accompagnateur, qui est rapproché des grilles de sélection de toutes les structures de financement enregistrées, qui reçoivent les projets qui les intéressent dans un espace privé de gestion des financements.

Le site Internet www.bourse-solidaire.org est dédié à 4 profils d'utilisateurs :

- les créateurs ou entrepreneurs,
- les structures de financement,
- les structures d'accompagnement,
- les partenaires régionaux.

Les trois principales parties du site sont :

- l'espace public (information générale sur les outils financiers, sur l'économie solidaire, les SCIC, les partenaires de la BFS, etc.),
- l'espace régional (rubriques dynamiques auxquelles tous les acteurs régionaux peuvent contribuer, présentation des partenaires régionaux, fiches sur les financeurs locaux, fiches sur les accompagnateurs, témoignages sur les initiatives existantes, articles, liens...),
- l'espace privé de gestion du montage financier de projets.

Pour s'assurer de bien orienter les porteurs de projets, la BFS a défini les contours de ce que représente pour ses membres le secteur de l'économie sociale et solidaire :

- vocation sociale, culturelle ou environnementale du projet,
- projets portés par des personnes en difficulté (création de son propre emploi,...),
- recherche d'un fonctionnement démocratique,
- impact de l'activité sur le territoire (activités créées dans un quartier sensible, dans une zone rurale en désertification,...).

La BFS n'a pas de critères précis concernant ces différents champs : chaque financeur définit ses propres zones d'intervention, une structure peut être plutôt orientée vers l'insertion, une autre vers l'environnement ou l'économie sociale, etc.

La BFS intervient sur tous les projets de création ou de développement d'entreprises ou d'activités d'économie sociale et solidaire. L'équipe prend connaissance de tous les projets qui arrivent sur le site et les valide avant qu'ils soient soumis aux financeurs.

Aux porteurs de projets sont proposés une large palette d'outils financiers : prêts, prêts d'honneur, garantie, fonds propres, mécénat,...

La mise en relation s'opère sur la base d'un dossier unique qui n'oblige pas le déposant à refaire un nouveau dossier : il s'agit simplement de formater les données et de mettre en valeur certains aspects (dimension solidaire, synthèse du plan de financement,...). La présentation de l'activité, l'étude de marché et les éléments financiers sont ensuite joints au dossier sous la forme de fichiers attachés. Au total, le dépôt de dossier ne doit pas demander plus de 15 à 20 minutes si tant est que le créateur possède tous les éléments exigés.

Une fois le dossier validé, il est rapproché des grilles de critères des financeurs. Une structure de financement (une Cigales, l'URSCOP, la délégation régionale de la NEF,...) peut créer une ou plusieurs grilles de critères (une par grand domaine d'activité, une par département, une par chargé de mission,...). Les critères déterminants peuvent être : la localisation géographique de l'activité, le domaine d'activité, le statut juridique, le profil du porteur, le type de demande financière, la dimension solidaire du projet...

Un financeur qui reçoit un dossier doit d'abord choisir entre l'écarter parce qu'il est hors de sa cible ou confirmer son intérêt s'il pense vouloir étudier le projet, de façon à ce que le créateur ait connaissance de sa structure. Un tableau de tour de table permet de visualiser quelles sont les structures qui étudient le dossier et de connaître leur position et leur évolution tout au long de l'étude. Un forum rend compte de l'ensemble des mouvements et des commentaires qui ont été réalisés autour d'un dossier. Chaque structure peut notifier son intervention financière dans un tableau de financement dynamique, actualisé en continu. L'accès aux dossiers est tout à fait sécurisé (seules les structures de financements adhérentes reçoivent des projets automatiquement). En revanche, un financeur peut transférer un dossier à une structure d'accompagnement adhérente s'il en voit la nécessité. Il peut également demander à autoriser un invité au tour de table (un expert, un accompagnateur non inscrit, une banque, un partenaire,...).

Questions :

- *Est ce que tout le monde connaît le terme de capital risque ?*

Il existe un lexique accessible dans le site.

- *Qui accompagne les porteurs de projets en PACA ?*

Pour la Région PACA, 14 financeurs et 14 accompagnateurs sont inscrits.

- *Quelle est la légitimité de l'accompagnateur pour les financeurs ?*

L'accompagnateur n'est pas un prescripteur et il n'y a qu'un accompagnateur par projet. Cet outil permet de positionner rapidement un projet et de pouvoir l'améliorer en offrant plus d'expertise pour l'amener jusqu'à son terme. Cet outil est développé pour créer des synergies entre les porteurs de projets, les accompagnateurs et les financeurs.

Monsieur Christian Varlet du journal TESS indique une initiative sur Internet www.blueinitiative.org qui met en place un concept de reversement. Lors d'un achat à partir de ce site une petite part consentie par le vendeur que vous avez choisi, est prélevée et cumulée sur un compte personnel et permanent dont l'acheteur a le droit d'attribution quand il le décide à l'action de solidarité qu'il souhaite soutenir.

Suite à ces différentes présentations Mme Jeanne Meunier clôture la table ronde.

La journée s'achève par la table ronde « Le développement d'une nouvelle économie solidaire entre ville et campagne », qui s'est déroulée de 15h30 à 16h30, animée par Christine Mayer. Ont participé à cette table ronde M. Yves de Kermel du COVACEQ, Mme Marion Peres de la BIOCCOP de Brignoles, M. Stéphane Di Maria d'AGRIBIOVAR, M. Philippe Raignault d'ALLIANCE PROCENCE et M. Mathieu Galland de l'association GARRIGUES qui ont présenté le champ de consommer autrement.

Table-ronde 3 « Le développement d'une nouvelle économie solidaire entre ville et campagne »

Les actes d'achats donnent l'occasion de réaliser des actions concrètes de solidarité et de respect de l'environnement. En effet, ces actes d'achats responsables constituent un véritable levier économique puisque ce sont bien les achats des individus et des collectivités qui composent concrètement le chiffre d'affaires des entreprises. C'est également un moyen d'appliquer concrètement dans la vie quotidienne des principes éthiques dans les modes de production qui participent à une transformation collective et à la construction « d'un autre monde ».

Etaient présents à cette table-ronde

Société	Civilité	Prénom	Nom
Ville de Saint-Maximin la Sainte Baume Politique de la ville	Mme	Pascale	Marguerettaz
Syndicat F.O	Mme	Juliette	Lelong
Cigal'Hyères Fiscal Finance Toulon	M.	Jean-Alain	Bauguen
Conseil Général du Var Lieux de vie	M.	Antoine	Gonçalves
Association Le Train, avenir du centre Var	Mme	Roselyne	Roux-Bacuzzi
Créateur Structure Eco-tourisme	M.	Jean-Baptiste	Lassus
Conseil Général du Var Lieux de vie	Mme	Nicole	Chaumeur
CCRtif Actions Conseil en environnement	M.	Pierre	Cohen

Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte

CCRtif Actions Conseil en environnement	M.	Brice	Blanchet
Aurore Immobilier ACIAB (Association des commerçants Artisans de Brignoles) JCETR (Jeune chambre économique de Toulon et sa région)	Mme	Aurore	Lecat
Association Régionale pour le Développement Local (ARLD PACA)	M.	Alain	Meunier
Société financière La NEF	M.	Jean-Paul	Mège
Conseil Général du Var D.S.I	M.	José	Ayoldi
Conseil Général du Var D.S.I	M.	Cyril	Rougier
Conseil de Développement du Pays de la Provence Verte Représentant de la délégation locale de la CRF	M.	Alain	Pomet-Bagur
APEAS	M.	Bruno	Lasnier
APEAS	M.	Fabrice	Sanchez
Association Garrigues	M.	Mathieu	Galand
APEAS / Antenne PACA Cigales	Melle	Sonia	Lindier
APEAS / Finansol	Mme	Jeanne	Meunier
Alliance Provence	M.	Philippe	Raignault
Agribiovar	M.	Stéphane	DI Maria
COVASEQ Collectif Varois pour le Commerce Equitable	M.	Yves	De Kermel

Relais Bio Brignoles Magasin BIOCOOP	Mme	Marion	Péres
---	-----	--------	-------

M. Yves de Kermel présente le Collectif Varois du Commerce Équitable : le COVACEQ. Ce collectif regroupe 34 associations du commerce équitable et a pour objectif de promouvoir dans le Var les principes et les produits du commerce équitable. Ainsi un inventaire des lieux où l'on trouve des produits du commerce équitable a été réalisé. Il cherche également à favoriser la création de nouveaux lieux de vente.

A ce titre, le collectif est à l'origine du projet d'ouverture de la boutique "*Ecco Mondo*" sise 27 rue des boucheries à Toulon, et de l'association "*Mobiléquitable*" qui vise à organiser dans le Département un commerce ambulant de produits équitables.

Le collectif a également pour objet d'intervenir dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes aux dysfonctionnements de l'économie mondiale et aux principes du commerce équitable.

Le groupe s'attache à définir une politique d'interventions en milieu scolaire, à recenser les outils d'animation disponibles, à concevoir une intervention-type pouvant servir de fil conducteur pour une séance d'éducation au développement.

Le COVACEQ aide les élus de la Communauté d'agglomération "Toulon-Provence-Méditerranée" à intégrer la dimension "commerce équitable" dans le Schéma d'économie sociale et solidaire qu'ils devraient adopter dans le cadre de la procédure dite "Agenda 21". Cette procédure résulte de l'engagement pris par les chefs d'Etat lors du Sommet de Rio de 1992 et formalisé dans le document appelé "*l'Agenda pour le XXIème siècle*" qui invite les Etats et les collectivités locales, en lien avec la société civile, à mettre en œuvre diverses mesures pour placer ce siècle sous le signe du développement durable, c'est-à-dire un développement qui ne soit pas guidé uniquement par des considérations économiques, mais également par des exigences sociales et écologiques.

Questions :

- *Faites vous la promotion de produits nord-nord ou nord-sud ?*

La question est en débat actuellement dans le collectif mais la priorité est nord-sud.

- *Quelles sont les causes du retard de la France en ce qui concerne les produits du commerce équitable ?*

La solidarité n'est pas très forte en France quoi qu'on en pense. En France, la première boutique a été créée par la fondation Abbé Pierre. Il faut dire aussi qu'en France nous n'avons pas le même type de distribution des produits que dans le reste de l'Europe, il y a une quasi absence de la moyenne distribution plus sensible à cette thématique.

Mme Christine Mayer passe ensuite la parole à Mme Marion Péres pour qu'elle présente la Biocoop Le Relais Bio à Brignoles.

C'est une entreprise commerciale coopérative qui s'est créée en 1999 sur une volonté personnelle face à une absence de réseau de distribution des produits biologiques sur le territoire. Une Biocoop est une Société anonyme coopérative regroupant des salariés, des groupements de producteurs et des organisations de consommateurs. Aujourd'hui, les Biocoop distribuent 10 % des produits biologiques en France. Les Biocoop et la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) ont signé une convention de partenariat : le réseau et ses producteurs associés construisent « ensemble pour plus de sens », des relations durables et équitables autour de productions bio de qualité. Les produits issus de ces filières ont leur logo. Néanmoins, il n'y a pas d'exclusivité, aucune dépendance entre les producteurs et les vendeurs. Pour affirmer leurs principes fondateurs, les différentes biocoops ont établi une charte qui encadre l'ensemble de leurs activités. Esprit de coopération et développement d'une agriculture biologique durable, transparence et équité des relations commerciales, qualité des produits et participation des consommateurs sont les piliers d'un texte fédérateur pour les acteurs du réseau.

En outre, les Biocoop ont un partenariat avec la NEF autour d'un compte épargne nature destiné à des actions de protection de l'environnement.

Mme Christine Mayer passe ensuite la parole à M. Stéphane Di Maria d'AGRIBIOVAR.

C'est une association, financée par le Département du Var et le Conseil régional PACA, regroupant les producteurs biologiques du département. Pour devenir producteur de produits biologiques, les agriculteurs doivent suivre un cahier des charges du Ministère de l'agriculture et de la pêche. Il faut également payer, entre 400 et 1000 € ceci en fonction de la surface et du type de culture, pour avoir l'agrément. En France, il existe 6 organismes d'agrément qui effectuent 1 à 2 contrôles par an plus des contrôles inopinés. A l'heure actuelle, l'agriculture biologique est la seule agriculture qui permette une traçabilité et une transparence totale des produits.

L'association regroupe 130 producteurs du Var, soit 80 % des producteurs. Elle assiste les agriculteurs pour se convertir en bio et fait la promotion des produits bios auprès des professionnels et des institutionnels. Actuellement une réflexion est menée sur « une route de la bio » et des actions de conception de repas bio auprès des restaurants scolaires avec un accompagnement (apports pédagogiques, formation des cuisiniers, ...). L'objectif est d'offrir de nouveaux débouchés. Deux établissements sont pilotes pour le département avec un financement du Conseil régional et un soutien du Conseil Général. La restauration collective n'étant pas uniquement que scolaire, d'autres actions sont menées comme le repas servi lors de la commission agricole du Conseil général du Var.

Questions :

- *Y a-t-il des actions vers les écoles primaires ?*

Vis à vis des écoles primaires la démarche est un peu plus délicate, vu le coût supplémentaire. Néanmoins, 2 communes, le Lavandoux et Correns, servent un repas bio par semaine. Au sujet de la commune de Correns, Mme Christine Mayer précise que c'est le premier village bio de France, depuis 2000, où 95 % de la production agricole sur la commune est bio. Concernant les repas de l'école primaire, la cantine scolaire sert 40 repas par jour pour une commune de 660 habitants.

- *Y a-t-il une uniformisation des labels bios ?*

Depuis 1992, un cahier des charges européen, qui regroupe l'ensemble des cahiers des charges, a été rédigé avec un logo spécifique AB. Les autres logos ne sont pas reconnus comme le logo demeter par exemple.

- *Comment un agriculteur passe-t-il à une production biologique ?*

L'agriculteur n'obtient pas la certification la première année, la période de reconversion dure 3 ans et sur les produits est stipulée la période de reconversion, c'est à dire C1 pour la première année, C2 et C3 et indique le pourcentage de sa production en bio.

Suite à cette présentation Mme Christine Mayer passe la parole à M. Philippe Raignault d'Alliance Provence pour qu'il présente le réseau d'Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP).

Les premières formes d'AMAP sont apparues dans les années 60-70 au Japon sous le nom de Teikei (= "relation"), ainsi qu'en Suisse et en Allemagne. En France, la première AMAP a été créée en avril 2001 avec des membres d'ATTAC Aubagne (13) et la ferme des Olivades à Ollioules (83).

L'AMAP est un nouveau système d'économie solidaire qui met directement en relation un agriculteur et un groupe de consommateur. Une AMAP, c'est : un appui à l'agriculture paysanne locale, une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne et un moyen de manger sainement à un prix abordable. C'est un partenariat de proximité, un engagement, renouvelable tous les six mois, entre un groupe de consommateurs et un agriculteur, souvent situé en zone péri-urbaine, se développant à partir de la vente directe par souscription de ses produits. Chaque consommateur achète à l'avance sa part de récolte qu'il viendra récupérer une fois par semaine pendant la saison de production selon les modalités définies.

La charte de l'agriculture paysanne va plus loin que celle de l'agriculture biologique puisqu'elle prend en compte le social. Les consommateurs partagent avec le producteur les risques et les bénéfices naturels liés à l'activité agricole. En terme d'impacts, les AMAP ont donc des activités écologiquement saines, économiquement viables, et socialement équitables. En cela, elles participent à un développement durable du territoire sur lequel elles sont implantées.

En PACA, on dénombre 54 AMAP et 2600 Amapien(ne)s. Il faut au minimum 50 familles pour une AMAP. Actuellement, Alliance Provence travaille sur la mise en place d'une AMAP viande et fromage.

En février 2004 s'est tenu à Aubagne, dans les Bouches du Rhône, le premier Colloque International des Amap afin de connaître les hommes et les femmes qui pratiquent le même type d'alternatives économiques et savoir comment ils sont organisés, comment leur système se développe. Une souscription a été lancée pour imprimer les actes.

Questions :

- *Y a-t-il suffisamment de terres agricoles à récupérer pour former des AMAP ? Quelle est votre contribution, votre intervention à ce sujet ?*

Alliance Provence n'agit pas dans ce domaine, c'est la Confédération paysanne qui agit pour réinstaller des agriculteurs. Il a été proposé d'inscrire des Zones agricoles de protection (ZAP) dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Il est vrai qu'actuellement il y a une carence foncière. Il existe également un outil le Groupement foncier agricole (GFA) qui a pour objet la création ou la conservation d'un ou de plusieurs domaines agricoles. Il suppose au moins deux associés (mari et femme par exemple). Le GFA permet de conserver le patrimoine foncier en dehors de l'exploitation proprement dite.

Mme Christine Mayer passe la parole à M. Mathieu Galland de l'association Garrigues basée à Saint Maximin pour conclure les présentations des initiatives du champ « consommer autrement ».

L'association a développé une épicerie solidaire itinérante pour le Haut Var. Cette épicerie est cogérée par des personnes en difficultés. Elle offre un soutien aux familles en difficulté et travaille en amont de l'urgence en proposant des crédits alimentaires en fonction des situations. Cette épicerie est financée par le Conseil Général, les communes et les familles.

Suite à ces différentes interventions M. Raphaël Michel, chargé de mission au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, remercie les intervenants pour leur exposé et les personnes présentes pour leur participation.

***Retour sur la journée du Samedi 27 novembre 2004
Sensibilisation au commerce équitable et au développement durable***

Projections au cinéma La Boîte à images de Brignoles

10h :

« **Jusqu'ici tout va bien, le commerce équitable ou l'utopie réaliste** » réalisation John Paul Lepers

11h :

« **La vie en réseau** » réalisation Maria Roche

Débat :

- « Aide » ou « partenariat » entre consommateurs et producteurs ? Ce qui se traduit différemment dans le cadre du commerce équitable.
- Quels réseaux d'information et de sensibilisation au commerce équitable pour les gens les moins avertis puisque les spectateurs présents sont déjà sensibilisés ?
- Discussion sur les SEL.

Stands associatifs sur le marché de Brignoles, en face du cinéma

- Stand Collectif Varois du Commerce Equitable
- Stand Finansol / Cigales
- Stand AMAP de Brignoles
- Stand BioCoop de Brignoles
- Stand Max Havelaar antenne du Var
- Stand En-Visages

12h:

Signature de l'engagement de principe du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte en faveur du commerce équitable.

En présence de Monsieur Morin, maire de Saint Anastasie et vice-président du Syndicat Mixte et de Madame Gautier, représentante varoise de Max Havelaar.

La presse (Var Matin) a couvert la cérémonie.